

01/04/2022

Date de la convocation :  
25 mars 2022

## EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de COMPS sur ARTUBY

N° de la délibération 2022 _ 24	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	9	9	9

L'an deux mille vingt deux et le premier avril 22 à 14h30,  
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans  
le lieu habituel de ses séances,  
Sous la présidence de M. Alain BARALE

**Présents :** MM. BAIN Chantal – BIGHETTI de FLOGNY Charles - CAMOIN Yves – GAYMARD Marie-  
José – GRANDAZZI Sandrine – LAUGIER Lucette et LUCAS Aurore.

**Absents excusés :** M. TROIN François a donné procuration à M. CAMOIN Yves

**Secrétaire de séance :** BAIN Chantal

**OBJET :** Budget de la Station de Distribution Automatique de Carburant :  
Budget Primitif de l'année 2022

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,
  - Vu le compte administratif pour l'exercice 2021 approuvé par délibération du Conseil Municipal de ce jour,
  - Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art. 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982),
- Monsieur le Maire expose le contenu du budget et résume les orientations générales du budget.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration,  
par 09 voix pour, 0 voix contre,**

- **Adopte** le budget primitif de l'exercice 2022 arrêté comme suit :

	<b>DÉPENSES en Euros</b>	<b>RECETTES en Euros</b>
	Section fonctionnement	
Résultat reporté	0,00	34 272,93
Crédits reportés	0,00	0,00
Crédits nouveaux	1 321 000,00	1 286 727,07
<b>Total de la section</b>	<b>1 321 000,00</b>	<b>1 321 000,00</b>
	Section d'investissement	
Résultat reporté	0,00	0,00
Crédits reportés	0,00	0,00
Crédits nouveaux	0,00	0,00
<b>Total de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>1 000 000,00</b>

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.  
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le: 05 AVR. 2022  
et publication le: 05 AVR. 2022

Le Maire  
A. BARALE



Le Maire  
A. BARALE

